



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL
DU 27 AVRIL 2015

Présent-e-s: MM F. LE COMTE (Maire)
J-F. ACKERMANN (adjoint)
S. BROQUARD (adjoint)

Mmes A. LEDERMANN, J. LENGGENHAGER, E. SPINEDI, M. THORENS
MM G. DE BUREN, L. CHABBEY, P. COPPO, B. LOUP, P. SCHALLER (Conseillers/ères)
Mme C. RADICE (secrétaire communale)

Excusé: M. D. QUEILLE

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h05 avec l'ordre du jour suivant:

1. Demande de naturalisation (huis clos)
2. Approbation du procès-verbal du 16 mars 2015
3. Délibération relative à la vente du projet 11-13 Cordonnières
4. Présentation des comptes 2014
5. Informations de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions

M. le Maire excuse l'absence de M. D. Queille, en voyage. Cependant, il a pris contact avec lui et a reçu l'accord de la commission sociale pour le versement de la somme de Fr. 5'000.- à la Chaîne du Bonheur, dans sa récolte en faveur des victimes du séisme au Népal. **M. le Maire** donne de bonnes nouvelles de Mme Pauline Prettet et sa famille, connue de certains conseillers, qui se trouve actuellement dans ce pays.

M. le Maire demande le huis clos pour le premier point de l'ordre du jour.

1. Demande de naturalisation

Point traité à huis clos.

M. le Maire lève le huis clos.

2. Approbation du procès-verbal du 16 mars 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance, sous réserve de la modification suivante demandée par Mme E. Spinedi :

P. 4 point 5 b) : Ecole primaire

« A l'initiative de Mmes Thiriet et Spinedi, membres du COET, il a été proposé à Mme Chiuppi, enseignante de la classe 7P/8P, d'organiser la course d'école... »

Remerciements sont faits à son auteur.

3. Délibération relative à la vente du projet 11-13 Cordonnières

Le projet transmis aux conseillers a été élaboré suite aux décisions prises en séance du Conseil et au contact pris par M. le Maire avec M. Moser. Celui-ci a adressé un courrier le 27 mars 2015 à la Mairie dont **M. le Maire** fait la lecture.

Concernant les points devant être réglés pour l'achat du projet 11-13 Cordonnières, **M. le Maire** fait les remarques suivantes :

- constitution d'un droit de jour : cette servitude est nécessaire, étant donné que la future construction sera en limite de parcelle. L'Exécutif a rencontré les propriétaires de la parcelle voisine, l'Hoirie Gallay, avec le notaire et les architectes et un accord a été trouvé. La conclusion de ce point est à bout touchant.
- reprise au vigneron du terrain qu'il occupe « à bien plaisir » : il s'agit du même viticulteur qui s'oppose à la résiliation de son bail par la commune sur la parcelle destinée au développement villageois. Une audience au tribunal est prévue le 28 avril 2015 pour cette affaire. Dans la convention qui va lui être proposée, il est prévu une clause de libération de la parcelle 2556 au plus tard le 31 décembre 2015.

Dans l'acte de vente figurera aussi une clause pour que le dégagement de la terre du chantier puisse se faire sur la parcelle attenante appartenant toujours à l'Hoirie Gallay. Ce point a été accepté verbalement par elle.

M. le Maire ajoute que MM. Moser et Lombardi ont trouvé un terrain d'entente quant à la réalisation du projet et que cette vente apportera en fin de compte un léger bénéfice à la commune qui ne cherchait qu'à rentrer dans ses frais.

M. P. Schaller intervient et souhaite que l'engagement de M. Moser pris dans sa lettre concernant les prix de vente des appartements soit inscrit dans l'acte de vente et noté sur la délibération du Conseil municipal. Pour lui, cela a un sens dans l'objectif que les conseillers de la prochaine législature soient informés de cette limitation.

Ainsi, il est convenu par tous de compléter le point 4 par cette référence.

Toutes les questions ayant été posées, **M. le Maire** procède au vote et le Conseil municipal

D E C I D E

par 9 oui, à l'unanimité,

1. *D'autoriser le Maire à vendre la parcelle 2556, propriété de la commune, située au 11-13 ch. des Cordonnières, et le projet de construction d'un habitat groupé (6 logements) au prix de 1'200'000.- F.*
2. *De comptabiliser le produit de la vente, soit 1'200'000.- F en diminution de l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.*
3. *De comptabiliser le gain estimé de la vente d'un montant de 97'000.- F au crédit du compte 95-424 «gains comptables sur les placements du patrimoine financier ».*
4. *De charger le Maire et un de ses adjoints de signer tous les actes relatifs à cette opération et d'inscrire dans l'acte notarié l'engagement de la société Real Investissement Immobilier SA de ne*

pas mettre en vente les appartements à des conditions financières excédant celles de la zone de développement (selon lettre du 27 mars 2015).

4. Présentation des comptes 2014

Pour ce point de l'ordre du jour, **M. le Maire** passe la parole à M. P. Schaller qui remplace le président de la commission des Finances, M. D. Queille, excusé.

M. L. Chabbey annonce qu'il doit quitter la séance et se retire.

M. P. Schaller signale que les comptes ont été audités et révisés par une nouvelle société fiduciaire dont le rapport est à la disposition des conseillers. Ils ont également été présentés à la commission des finances le 13 avril dernier.

En premier lieu, **M. P. Schaller** tient à relever le résultat final positif de Fr. 1'357'512.50 contre le résultat escompté de Fr. 6'679.- figurant au budget. Ce bénéfice extraordinaire s'explique par le non-engagement de charges à hauteur d'environ Fr. 400'000.- et par des recettes supplémentaires d'impôts d'environ Fr. 900'000.-. Ces dernières sont données par l'Administration Fiscale Cantonale (AFC) qui ne fournit aucune explication quant à ces changements.

Ensuite, **M. P. Schaller** passe en revue les principaux écarts dans le compte de fonctionnement par rapport au budget voté, et commente les comptes suivants :

<u>Compte</u>	<u>Désignation</u>	<u>Commentaire</u>
05.304	<u>05 Admin. Générale</u> Caisse d'assurance du personnel	Charges non engagées. Chevauchement entre 2 années du paiement des cotisations de prévoyance sociale.
05.318	Honoraires, prestations de service	Diminution de charges. Les honoraires d'avocat ont été moins élevés que prévu.
05.439	Recettes diverses	Bonus Versement d'une indemnité concernant le cabanon du ch. des Bornes.
08.314	<u>08 Immeubles Patrimoine Administratif</u> Entretien immeubles par des tiers	Charges non engagées. Cabanon du ch. des Bornes non reconstruit.
30.318	<u>30 Encouragement à la culture</u> Honoraires, prestations de service	Charges non engagées. Organisation de 4 concerts et de 0 conférence.
54.452	<u>54 Institutions pour la jeunesse</u> Dédommagement des communes	Bonus Rétrocession du GIPE sur le résultat
62.314	<u>62 Routes communales</u> Entretien immeubles par des tiers	Charges non engagées. Parking ch. des Cordonnieres non réalisé.
71.314	<u>71 Protection des eaux</u> Entretien immeubles par des tiers.	Dépassement. Charges pour les canalisations diverses.
71.461	Subventions cantonales	Bonus Pour l'application de la nouvelle loi FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement), encaissement de la subvention cantonale qui figurait au bilan.

71.469	Autres subventions	Bonus Subvention cantonale pour l'exploitation du réseau SIG.
90.330	<u>90 Impôts</u> Pertes sur débiteurs ord Pertes sur débiteurs ext. 2010-2011	D'une part, dissolution partielle de la provision « risque sur impôts estimés 2010-2011 » de Fr. 363'800.- (1'091'438 : 3). D'autre part, augmentatin de la provision « perte sur débiteurs » de Fr. 323'093.-. Cette année, la provision représente le 100% du reliquat, alors que jusqu'à présent elle ne couvrait que le 70%.
90.400	Impôts s/revenu et fortune PP	Bonus. Augmentation par rapport au revenu fiscal budgétisé.
90.401	Impôts s/bénéfice et capital PM	
95.314	<u>95 Immeubles du Patrimoine Financier</u> Entretien	Charges non engagées. Concerne des travaux non réalisés dans les différents immeubles locatifs.
95.318	Honoraires	Dépassement. Concerne les frais liés à la récupération du bail des locataires de l'Auberge.
95.423	Revenus	Bonus Résultat positif dans la gestion des immeubles.

Quant au bilan, **M. P. Schaller** note les écarts entre 2013 et 2014 :

A l'Actif, ils se situent au niveau des :

- Avoirs (comptes-courants, impôts à encaisser et autres débiteurs)
- Placements (immeuble Tourelle II)
- Patrimoine administratif (canalisations)

Au Passif, ils se situent au niveau des :

- Préfinancement de tiers (immeuble Tourelle II)

Ainsi, la fortune nette augmente de Fr. 1'357'512.50 par rapport à 2013.

M. J-F. Ackermann mentionne que l'architecte est en cours de finalisation des comptes pour Tourelle II qu'il espère pouvoir annoncer lors de la séance du mois de mai.

Mme C. Radice précise que les délibérations pour l'approbation des comptes porteront sur le récapitulatif que les conseillers ont reçu, sur les dépassements par rapport au budget 2014, sur les tableaux des dettes et des amortissements du PA et du PF. Le montant total restant à amortir au 31.12.2014 est de Fr. 1'900'000.-

M. P. Schaller conclut que les finances communales sont saines et que les liquidités sont suffisantes. Il fait la lecture de la lettre rédigée par l'organe de révision qui recommande l'approbation des comptes, tout comme la commission des finances.

M. P. Schaller ajoute ses remerciements à Mme C. Radice et à la Fiduciaire Chavaz pour la bonne tenue des comptes.

5. Informations de la Mairie

a) Comptes des groupements intercommunaux

M. le Maire indique que les comptes des groupements suivants ont été présentés et approuvés :

- - GIPE. La commune était représentée par MM. F. Le Comte et B. Loup
- - Etat-Civil Voirons : La commune était représentée par M. F. Le Comte

- - ORPC Voirons : La commune était représentée par M. J-F. Ackermann

Ils présentent tous des comptes positifs et les comptes sont à disposition des conseillers municipaux.

b) Compagnie des sapeurs-pompiers

M. le Maire annonce que le sapeur Pierre Thorens réintègre la compagnie de Presinge après quelques temps d'absence. Sa nomination est approuvée à l'unanimité du Conseil municipal.

c) Cimetière

M. S. Broquard signale la dépose par le Bureau Henchoz de la demande d'autorisation de construire pour l'extension du cimetière (vision à 50 ans) et la demande de déclassement pour toute la surface finale.

d) Mobilité

M. S. Broquard explique, qu'avec les autres magistrats du canton, il a assisté à une séance de présentation par le département de M. Barthassat des Plans d'action de la Mobilité douce et du trafic routier pour les années 2015-2018. Il a pu constater que rien n'était inscrit pour la commune de Presinge. Quant à la poursuite de la piste cyclable sur la route de Jussy, il lui a été répondu que ce dossier était mis de côté pour l'instant et qu'il ne sera pas d'actualité avant 2018 au moins, car le budget de génie civil au niveau du canton a fortement baissé.

e) Réfection du préau

Après un examen des lieux, il a été jugé trop compliqué et trop onéreux d'exécuter les travaux de rénovation du préau cette année. En effet, le mur séparant le préau des parcelles de Tourelle I et Tourelle II risque de s'effondrer lors des gros travaux de stabilisation du terrain. Il est donc nécessaire de budgétiser cet ouvrage et de le reporter sur l'an prochain.

6. Propositions individuelles et questions

M. G. de Buren annonce le prochain concert qui aura lieu le jeudi 7 mai 2015.

M. le Maire mentionne sa participation à la conférence de presse annonçant la manifestation « Frontière en Fête ».

Mme A. Ledermann se renseigne auprès de ses collègues pour savoir comment est distribué le journal régional « Nouvelles » dans le village. Il apparaît que cette publication n'est pas diffusée dans tous les hameaux de la commune et **M. le Maire** accepte de faire un courrier à sa rédaction pour réclamer une meilleure transmission.

Avant de terminer la séance, **M. le Maire** tient à remercier Mme C. Radice pour le soin qu'elle a apporté à la préparation des comptes en vue de leur approbation.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h20.

La secrétaire :